**Conditions de vente et de participation aux formations en présentiel et à distance**

**Pour la partie financée par la Caisse des Dépôts et Consignations, le CGU émises par cette dernière s’appliquent.**

**Pour l’éventuel reste à charge stagiaire, les conditions ci-dessous s’appliquent au prorata des montants payés par le stagiaire :**

**Inscription aux formations :** L’inscription est prise en compte à réception de l’acceptation finale du dossier d'inscription dans la plateforme « Mon Compte formation » par l’apprenant (qui a lieu après la validation par l’organisme de formation). Dès sa réception, une confirmation de formation est adressée au signataire du document.

**Prix et modalités de paiement :** Le montant de chaque formation figure sur la plateforme « Mon Compte formation » et y est réglé directement.

**L'annulation ou le report de stage de la part de Vincent RICHARD :** Certaines circonstances peuvent contraindre Vincent RICHARD à annuler ou reporter une formation ou une séance de cours.

En cas d’annulation d’une séance, faisant partie d’une formation extensive (cas de force majeure, maladie), celle-ci est reportée à une date ultérieure convenue mutuellement.

**L'annulation ou le report de stage de la part du Stagiaire :**

***Vous avez choisi une formation extensive (à long terme)***

**Cours privés, individuels**

Une séance peut être annulée / reportée si l’organisme / le formateur est averti 24 heures ouvrées au préalable (entre 09h00 et 18h00). Par exemple, pour une séance démarrant avant 13h00, la notification doit être parvenue avant 13h00 un jour ouvré auparavant.

Passé ce délai, l’heure de cours est perdue.

**Groupe**

Une séance peut être annulée par le groupe et reportée si l’organisme / le formateur est averti 2 jours ouvrés en avance (entre 09h00 et 18h00) selon les modalités décrites ci-dessus. Si plus de 50% du groupe est absent, la séance est reportée. Si 50% ou plus de 50% du groupe est présent, la séance est maintenue.

***Vous avez choisi une formation intensive (à la journée ou demi-journée)***

Pour une formation intensive en journée, de plusieurs jours, toute annulation ou modification de planning doit être signifiée avant 5 jours ouvrés avant le début de formation (entre 09h00 et 18h00). Passé ce délai, la séance planifiée est perdue.

Pour une formation intensive d’une journée : toute annulation ou modification de planning doit être signifiée avant 5 jours ouvrés (entre 09h00 et 18h00). Passé ce délai, la séance planifiée est perdue.

**Certification en fin de formation**

L’apprenant inscrit à une formation dans le cadre du CPF s’engage à passer la certification prévue en fin de formation (partie écrite et partie orale).

**Validation de la formation**

A l’issue de la formation, un certificat de réalisation est adressé au participant.

**Propriété intellectuelle**

L’ensemble des documents et supports remis au cours de l’action de formation appartiennent et restent la propriété intellectuelle de Vincent RICHARD. Ils ne peuvent être transmis ou utilisés par le stagiaire en dehors du lieu de travail / de son apprentissage.

**Suivi des heures**

Une feuille d’émargement est présentée et signée par l’apprenant à chaque séance.

**Délai de rétractation**

Le stagiaire pourra se rétracter par lettre recommandée avec avis de réception (LRAR ci-après), dans un délai de quatorze (14) jours à compter de la signature du contrat, à l’Adresse de Correspondance, la date de réception du LRAR étant celle prise en compte.

**Litiges et médiation**

En cas de différend survenant entre les parties, celles-ci conviennent de mettre en œuvre tous les moyens utiles pour trouver une solution amiable avant toute saisie d’une juridiction.
A défaut, toute contestation ou litige né du présent contrat sera de la compétence des juridictions prévues par la loi.

**Règlement intérieur**

Un exemplaire du règlement intérieur est remis au stagiaire avant le début de chaque formation et il doit s’y conformer.

**Date : Signature :**

La présente version des conditions générales d’utilisation, mise à jour, entre en vigueur à la date du 01/07/2025

Valable pour toutes les formations.